

NOTE DE SERVICE

N° 11-043-V31 du 27 juillet 2011

NOR : BCR Z 11 00043 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique** au mois de juillet 2011

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES

ANALYSE

Lancement fixant les centres d'examen de l'examen professionnel 2012 - Application LORCA.

Date d'application : 27/07/2011

MOTS-CLÉS

EXAMEN PROFESSIONNEL ; INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES

DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

AS	CPS	CE	CNGC	RGP	TPG	DOM	TGAP	TGE	TGCST	RF	T	COM
CSOM	CSE	DNID										

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

*École nationale des Finances publiques
Direction du recrutement*

La présente note de service fixe les centres d'examen constitués pour l'épreuve écrite de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques, dont la liste figure en annexe.

L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le *6 octobre 2011*.

Dans chaque département où un centre est créé, l'organisation des épreuves et la présidence de la commission d'examen seront assurées par le directeur de la direction régionale ou départementale des Finances publiques, ou le directeur des services fiscaux ou par le trésorier-payeur général. À Paris, cette charge incombera à la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris.

POUR LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE
DES FINANCES PUBLIQUES
L'ADMINISTRATRICE CIVILE,
DIRECTRICE DU PILOTAGE ET DES RESSOURCES

FRANÇOISE ABATE-GRANET

ANNEXE : Liste des centres d'examen

CENTRES	DEPARTEMENTS
P98 PAPEETE	Polynésie française
TGE	TG Étranger
010 BOURG-BRESSE	Ain
020 LAON	Aisne
030 MOULIN	Allier
040 DIGNES-BAINS	Alpes-Haute-Provence
050 GAP	Hautes-Alpes
060 NICE	Alpes-Maritimes
070 PRIVAS	Ardèche
080 CHARLEVILLE	Ardennes
090 FOIX	Ariège
100 TROYES	Aube
110 CARCASSONNE	Aude
120 RODEZ	Aveyron
131 MARSEILLE	Bouches-du-Rhône
140 CAEN	Calvados
150 AURILLAC	Cantal
160 ANGOULEME	Charente
170 LA ROCHELLE	Charente-Maritime
180 BOURGES	Cher
190 TULLE	Corrèze

ANNEXE (suite)

CENTRES	DEPARTEMENTS
2A0 AJACCIO	Corse du Sud
2BO BASTIA	Haute-Corse
210 DIJON	Côte-d'Or
220 SAINT-BRIEUC	Côte-d'Armor
230 GUERET	Creuse
240 PERRIGUEUX	Dordogne
250 BESANCON	Doubs
260 VALENCE	Drôme
270 EVREUX	Eure
280 CHARTRES	Eure-et-Loir
290 QUIMPER	Finistère
300 NIMES	Gard
310 TOULOUSE	Haute-Garonne
320 AUCH	Gers
330 BORDEAUX	Gironde
340 MONTPELLIER	Hérault
350 RENNES	Ille-et-Vilaine
360 CHATEAUROUX	Indre
370 TOURS	Indre-et-Loire
380 GRENOBLE	Isère
390 LONS-SAUNIER	Jura
400 MONT MARSAN	Landes
410 BLOIS	Loir-et-Cher
420 ST-ETIENNE	Loire
430 LE PUY	Haute-Loire
440 NANTES	Loire-Atlantique

ANNEXE (suite)

CENTRES	DEPARTEMENTS
450 ORLEANS	Loiret
460 CAHORS	Lot
470 AGEN	Lot-et-Garonne
480 MENDE	Lozère
490 ANGERS	Maine-et-Loire
500 SAINT LO	Manche
510 CHALONS EN CHAMPAGNE	Marne
520 CHAUMONT	Haute-Marne
530 LAVAL	Mayenne
540 NANCY	Meurthe-et-Moselle
550 BAR LE DUC	Meuse
560 VANNES	Morbihan
570 METZ	Moselle
580 NEVERS	Nièvre
591 LILLE	Nord
600 BEAUVAIS	Oise
610 ALENCON	Orne
620 ARRAS	Pas-de-Calais
630 CLERMONT FERRAND	Puy-de-Dôme
640 PAU	Pyrénées-Atlantiques
650 TARBES	Hautes-Pyrénées
660 PERPIGNAN	Pyrénées-Orientales
670 STRASBOURG	Bas-Rhin
680 COLMAR	Haut-Rhin
690 LYON	Rhône
700 VESOUL	Haute-Saône

ANNEXE (suite)

CENTRES	DEPARTEMENTS
710 MACON	Saône-et-Loire
720 LE MANS	Sarthe
730 CHAMBERY	Savoie
740 ANNECY	Haute-Savoie
754 PARIS	Paris
760 ROUEN	Seine-Maritime
770 MELUN	Seine-et-Marne
780 VERSAILLES	Yvelines
790 NIORT	Deux-Sèvres
800 AMIENS	Somme
810 ALBI	Tarn
820 MONTAUBAN	Tarn-et-Garonne
830 TOULON	Var
840 AVIGNON	Vaucluse
850 ROCHE SUR YON	Vendée
860 POITIERS	Vienne
870 LIMOGES	Haute-Vienne
880 EPINAL	Vosges
890 AUXERRE	Yonne
900 BELFORT	Territoire de Belfort
910 EVRY	Essonne
920 NANTERRE	Hauts-de-Seine
930 BOBIGNY	Seine-Saint-Denis
940 CRETEIL	Val-de-Marne
950 CERGY-PONTOISE	Val-d'Oise
970 MAMOUDZOU	Mayotte

ANNEXE (suite et fin)

CENTRES	DEPARTEMENTS
971 BASSE-TERRE	Guadeloupe
972 FORT-DE-FRANCE	Martinique
973 CAYENNE	Guyane
974 SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION	Réunion
975 SAINT-PIERRE ET MIQUELON	Saint-Pierre et Miquelon
988 NOUMEA	Nouvelle Calédonie

ISSN : 0984 9114